



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

**Construction d'un refuge forestier
Demande de crédit de CHF 335'000.-**



Commune de Trélex





PRÉAVIS MUNICIPAL – N° 11/2024

Déléguée municipale : Evelina Girod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Suite au postulat pour l'étude d'un refuge forestier dans la commune de Trélex, déposé en décembre 2019 par Monsieur Cuvit, Conseiller communal, la Municipalité a étudié trois emplacements. L'option retenue par la commission « Refuge forestier » était le site appelé « DDP Grillet ». Il s'est avéré que cette option n'était pas réalisable, puisque la parcelle n'appartenait pas à la Commune.

En 2022, Trélex est entré dans le Groupement forestier « La Colline » et la Municipalité a mis ce projet en attente, en imaginant que le refuge « La Colline », existant et faisant partie du Groupement forestier du même nom, répondait à la demande du Conseil.

Le Conseil a tout de même souhaité que la Municipalité analyse la possibilité de construire un refuge forestier de plus petite taille que le refuge forestier « La Colline ». A noter que la Commune de Trélex possède plus de 330 hectares de forêt au groupement forestier « La Colline ».

Rapport de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Le 28 février 2024, le projet qui vous est proposé a été préalablement soumis à la DGTL afin d'avoir son préavis avant le dépôt de la demande officielle du permis de construire, dans le but de savoir si la construction est conforme et pourrait faire l'objet d'une autorisation de construire.

Après consultation de différents services de l'Etat, tels que :

- La Direction des ressources et du patrimoine naturels, division Inspection cantonale des forêts ((DGE/DIRNA/FORET)
- La Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, Protection et qualité des eaux, Assainissement urbain et rural (DTE/DGE/DIREV/AUR)
- La Direction des ressources et patrimoine naturels, division Biodiversité et paysage (DGE/DIRNA/BIODIV)
- L'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA)
- La Direction des ressources et du patrimoine naturels, division Ressources en eau et économie hydraulique – Eaux souterraines (DGE/DIRNA/EAU/HG)





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

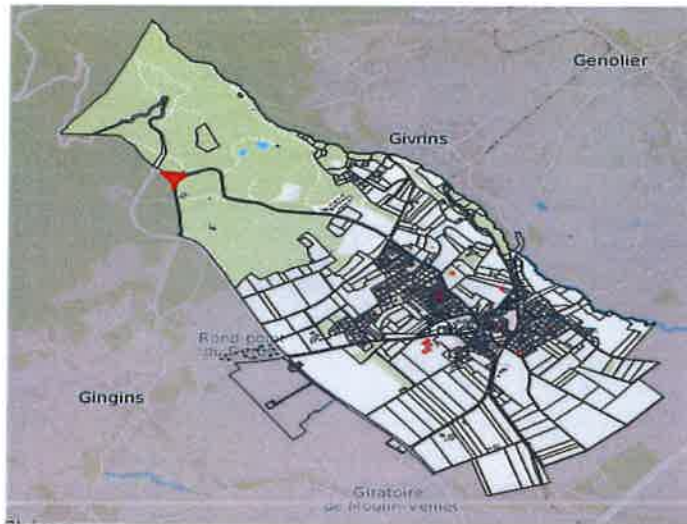
La DGTL nous a confirmé par courrier, daté du 24 avril, que le projet a été préavisé positivement dans la mesure où ce refuge forestier peut-être considéré comme étant imposé par sa destination dans l'aire forestière au sens du droit dérogatoire applicable (art. 24 LAT).

Sous réserve des exigences des différents services de l'Etat consultés, aucun intérêt prépondérant ne devrait s'opposer à l'implémentation de cette construction (art. 24 let. B LAT).

Description du projet sur la parcelle 526

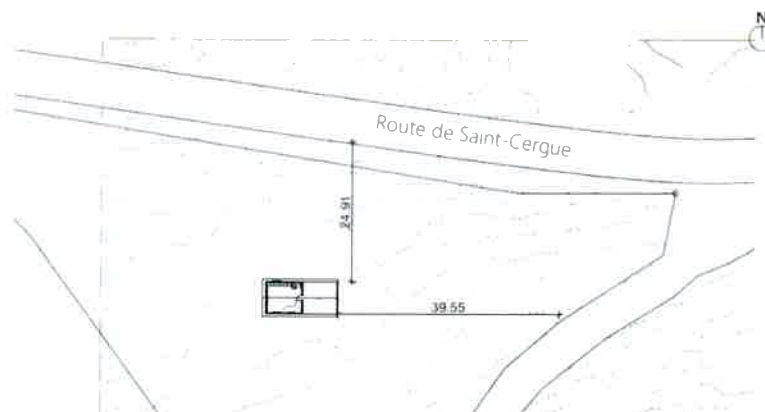
Emplacement

La parcelle 526 est située au nord ouest de la Commune de Trélex en zone forêt (en rouge ci-dessous). Elle a une forme triangulaire et a une superficie de 6'264 m².



Ce site possède une vue remarquable sur la forêt. Il est situé à une altitude suffisamment basse pour permettre une utilisation étendue à toutes les saisons.

La position du refuge sur la parcelle 526 se présente de la manière suivante:

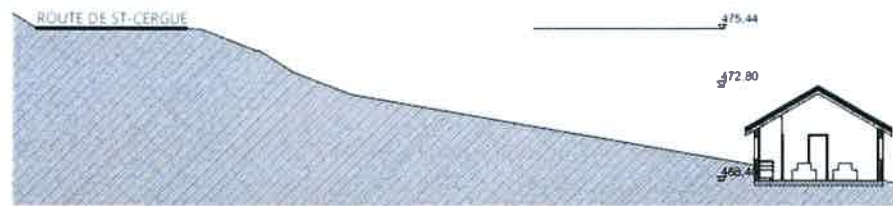




PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

Il est important de préciser que la construction projetée se trouve en aval de la route de St-Cergue, à environ 25 m de celle-ci et que le faite se trouve environ 3 m en-dessous du niveau de la route de St-Cergue.

Dans cette configuration, le refuge est invisible depuis la route et la vue depuis le refuge ne donne que sur la forêt.

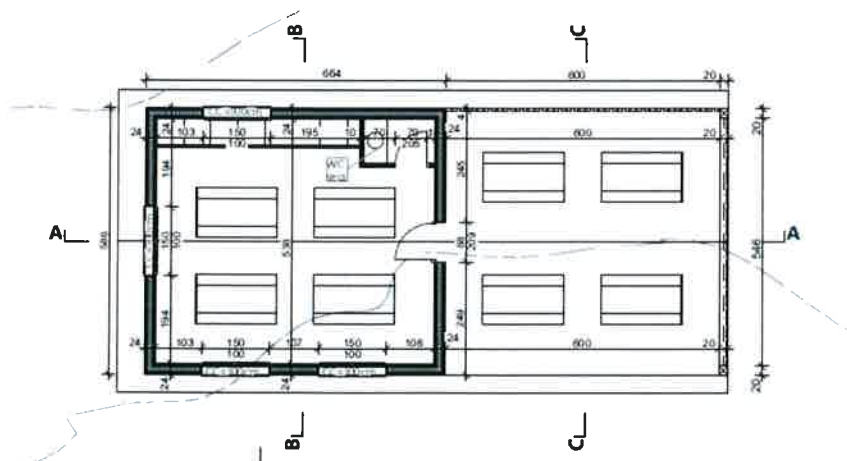


Emprise au sol et dimension du bâtiment

Le refuge forestier aura une emprise au sol de 75 m² située au milieu de la parcelle. Cette aire, réservée à la détente, est composée d'un abri fermé de 40 m² et d'une autre partie attenante couverte et ouverte sur deux côtés de 35 m².

L'orientation projetée ci-dessus peut varier en fonction du développement du projet. Elle est actuellement orientée nord-sud.

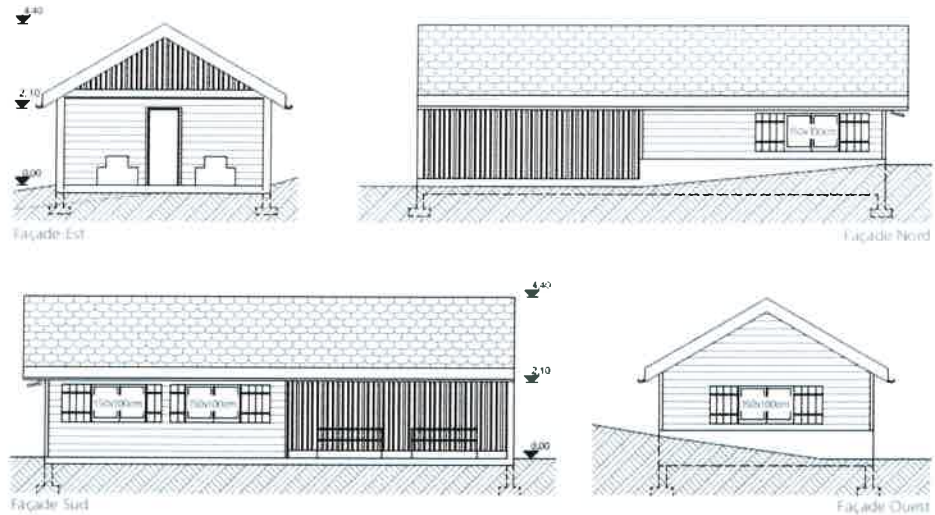
Un sentier reliera la route forestière à ce bâtiment.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

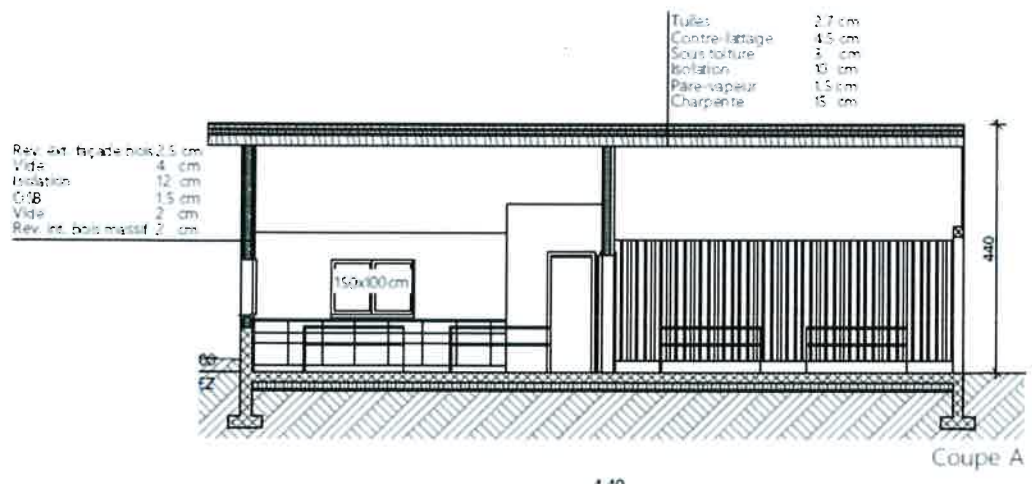
La hauteur au faîte est de 4.40 m. La hauteur du cheneau est de 2.10 m.
Le toit est à deux pans égaux.



Type de construction

La construction du refuge sera, sur une base en béton permettant la retenue du terrain en amont, réalisée avec le bois de notre forêt et construite par des entreprises locales, dans la mesure du possible.

Le toit à deux pans sera revêtu de tuiles en terre cuite.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

Aménagement

Il est prévu d'installer des tables et des bancs pour permettre l'accueil d'une trentaine de personnes à l'intérieur ainsi que sous le couvert extérieur.

Réseaux

Il n'existe aucun réseau d'adduction d'eau ou d'écoulement d'eaux usées sur et autour de cette parcelle.

Ce refuge ne sera donc pas équipé en eau et ne possèdera aucun assainissement des eaux usées. Il est prévu de mettre des toilettes sèches.

Les eaux pluviales et eaux de ruissellement seront récupérées par un système de drainage et écoulées en aval du bâtiment au travers d'un puit perdu.

Aucune alimentation électrique autre que d'éventuels panneaux solaires n'est disponible. La mise en place de panneaux solaires découle d'une future étude étant donné que le bâtiment est situé sous les frondaisons.

Accès et organisation du parking

Il sera possible d'accéder au refuge forestier depuis la route de St-Cergue en s'engageant sur la route forestière descendante. Nous souhaitons avoir un sens unique sur ce chemin forestier de sorte que l'accès se fait depuis la route de St-Cergue et la sortie sur la route Blanche en utilisant l'accès au hangar à plaquettes.

L'élargissement existant du chemin permet le parquage des véhicules des utilisateurs du refuge forestier sans, pour autant, gêner le trafic sur ledit chemin forestier.

Ce lieu de détente est suffisamment proche du village et devrait favoriser l'accès pédestre.

Planning

■ Votre crédit par le Conseil communal	octobre	2024
■ Confirmation du mandat, début de la planification	printemps	2025
■ Exécution des travaux	automne	2025





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

Coût des travaux

Terrassements, canalisations et béton armé	Installation chantier	30'650
	Terrassements & canalisations	14'940
	Béton armé	40'575
	Honoraires ingénieur civil	6'893
	TOTAL	93'058
Charpente	Charpente	27'074
	Sous-couverture	10'377
	Débords	3'167
	Traitement des bois	1'394
	Isolation thermique	5'676
	Revêtements intérieurs	19'923
	Revêtements extérieurs	30'866
	Elaboration technique et divers	12'650
TOTAL	111'126	
Ferblanterie et couverture	Installation chantier	930
	Ferblanterie en cuivre	7'837
	Couverture en tuile	14'450
	TOTAL	23'217
Honoraires mandataires	Avant projet	8'410
	Projet	20'557
	TOTAL	28'967
Divers	Serrurerie	1'000
	WC sec	5'000
	Poêle	10'000
	Ameublement	15'000
	TOTAL	31'000
Divers et imprévus		20'000
TOTAL		307367.02
TVA 8.1%		24'897
TOTAL TTC		332'264
Arrondi à		335'000

Financement

Le financement de cette demande de crédit sera prélevé par la trésorerie courante ou si nécessaire d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 335'000.–.

Amortissement

Le montant de CHF 335'000.– TTC sera amorti sur 10 ans.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 11/2024

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le préavis municipal N° 11/2024
- Entendu les rapports de la commission ad hoc du refuge forestier et de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Décide d'autoriser la Municipalité à construire le refuge forestier tel que présenté
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 335'000.- pour le financement de ces travaux

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire :
S. Galasso

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 9 octobre 2024.

